

Informations nouveau protocole sanitaire

D'après le protocole sanitaire élaboré par le gouvernement : « Les parents d'élèves jouent un rôle essentiel. Les parents sont invités à prendre la température de leur enfant avant le départ pour l'école. Ils s'engagent à ne pas mettre leurs enfants à l'école, au collège ou au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARSCov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre dans l'école ou l'établissement scolaire. Ils en informent le directeur ou le responsable d'établissement. »

Les règles de distanciation physique

Le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves. Si la configuration des salles de classe (surface, mobilier, etc.) ne permet absolument pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, alors l'espace est organisé de manière à maintenir la plus grande distance possible entre les élèves.

La distanciation physique doit être maintenue dans tous les cas, entre les élèves de groupes différents.

L'application des gestes barrières

Nous vous demandons votre aide pour présenter les gestes barrières à votre enfant avant la reprise.

- Le lavage des mains aura lieu à l'arrivée, avant et après les récréations, après être allé aux toilettes ou s'être mouché ou avoir toussé, avant et après le repas, avant la sortie de l'école ou tout de suite en rentrant à la maison.
- Les récréations seront échelonnées et aucun matériel collectif ne sera utilisé. En cas de trop grandes difficultés d'organisation, elles pourront être remplacées par des temps de pause en classe.
- Les déplacements dans l'école seront restreints, l'objectif étant que les groupes ne se croisent pas.

Le lavage des mains est essentiel. Il consiste à laver à l'eau et **au savon** toutes les parties des mains pendant 30 secondes. Le séchage doit être soigneux si possible en utilisant une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre.

Le port du masque

Tous les enfants de l'école devront obligatoirement porter un masque de type « grand public » dans les espaces clos et en extérieur.

La Mairie vous a fourni 2 masques en début d'année.

Il appartient aux parents de fournir 2 masques par jour à leurs enfants.

Aération et nettoyage des locaux :

L'aération des locaux est la plus fréquente possible et dure au moins 15 minutes à chaque fois.

Le nettoyage des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et personnels sera réalisé plusieurs fois par jour.

La restauration

Elle est maintenue au sein de l'établissement. Les repas auront lieu dans le réfectoire. Les élèves mangeront par groupe et garderont, dans la mesure du possible, une distance d'un mètre avec les autres groupes.